

MAIRIE D'OSLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

Le trente mai deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence d'Yvan NOEL.

PRESENTS :

Valérie BESSARD-MANDRILLON. Valérie THEVENOT. Nathalie KHEMDOUDI. Julien GAUDET. Christine BOUILLOT. Claudine CORNU. Pascal VAN DORSSELAER. Joël CORPET. Aline ROUSSEAU

ABSENTS :

Denis RAUX avec pouvoir Christine BOUILLOT. Jean Luc MEUNIER avec pouvoir Yvan NOEL. Pierre FLEURY avec pouvoir Pascal VAN DORSSELAER. Mathieu BERNARD avec pouvoir Joël CORPET. Joëlle DE MATTEIS avec pouvoir Claudine CORNU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Aline ROUSSEAU

La secrétaire de mairie assiste à la séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION PUBLICITE ACTES REGLEMENTAIRES

L'ordonnance et décret du 7/10/2021 réforment en profondeur le droit applicable à la publicité, à l'entrée en vigueur et à la conservation des actes pris par les collectivités territoriales. La publication des actes des collectivités locales sur leur site internet devient le principe et l'obligation d'affichage ou de publication sur papier des actes est supprimée. Toutefois les communes de moins de 3 500 habitants, peuvent choisir par délibération le mode de publicité de leurs actes (papier-dématérialisé internet).

Après un vote, le Conseil Municipal adopte le principe de la publication dématérialisé, il est précisé que tout acte peut être transmis sur papier à tout citoyen qui en fait la demande.

Pour mettre en place ce nouveau dispositif applicable dès le 1 er juillet 2022, il est précisé qu'un panneau interactif sera installé à l'entrée de la mairie.

DELIBERATION TARIFS SALLES 2023, AVENANT CONTRAT

SALLE POLYVALENTE	2023 OSLON	2023 EXTERIEUR
Week End	été 370 € hiver 410 €	été 600 € hiver 660 €
Jour en semaine avec cuisine	été 270 € hiver 295 €	été 285 € hiver 315 €
Jour en semaine sans cuisine	été 160 € hiver 180 €	été 175 € hiver 195 €

SALLE N°2	2023 OSLON	2023 EXTERIEUR
Week End	200 €	250 €
Jour en semaine	90 €	110 €

LOCAL SOCIETE	2023 OSLON	2023 EXTERIEUR
Week End	110 €	160 €
Jour en semaine	60 €	80 €

DELIBERATION DISPOSITIF ATOUT JEUNE 2022/2023

Par délibération du 1^{er} Juin 2017, le Conseil Municipal avait décidé le renouvellement du dispositif "Atouts Jeunes" dont les objectifs sont :

- D'encourager les jeunes à fréquenter les associations locales,
 - De favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs.
- Pour bénéficier de ce dispositif, les conditions sont les suivantes :
- Etre domicilié dans la Commune (un des parents doit être contribuables de la C.E.T, de la T.H ou de la T.F.P.B),
 - Etre enfant d'un membre du personnel communal, adhérent au Comité des Œuvres Sociales, non domicilié dans l'une des communes concernées par le dispositif,
 - Atteindre 14 ans pendant l'année civile en cours,
 - Ne pas avoir atteint 18 ans au 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Pour l'année 2022-2023, les carnets Atouts Jeunes sont constitués comme suit :

✓ 4 "Atouts Loisirs", d'une valeur de 10 €	=	40,00 €
✓ 7 "Atouts Sorties", d'une valeur de 5 €	=	35,00 €
✓ 4 "Atouts Sorties", d'une valeur de 3 €	=	12,00 €

		87,00 €

Il est précisé que par les utilisateurs des carnets ont

- La possibilité de cumuler les « Atouts Loisirs » sans limite,
- La possibilité de cumuler les « Atouts Sorties » sans limite,

Les conventions partenariales arrivant à échéance, il convient de les renouveler pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce sur la prolongation du dispositif "Atouts-Jeunes" selon les modalités définies ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires.

DELIBERATION COMMISSION APPEL D'OFFRE

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus, au sein du conseil municipal,

La commission d'appel d'offre est ainsi constituée :

- Membres titulaires : Pascal VAN DORSSELAER, Jean Luc MEUNIER, Aline ROUSSEAUX
- Membres suppléants : Valérie BESSARD-MANDRILLON, Valérie THEVENOT, Claudine CORNU.

ORGANISATION BUREAU DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES

Préparation permanence bureau de vote ouvert de 8 heures à 18 heures.

INFORMATIONS DIVERSES :

Dossiers travaux rénovation énergétique bâtiments scolaires, point sur les étapes réalisées :

- Réunion avec SATEC le 07 avril puis avec le Syndicat Mixte du Pays Chalonnais le 13 avril 2002

- Audit Plomb et Amiante le 21 avril 2022. Reçus le 16/05/2022
- Présentation du projet avec les enseignantes le 03 mai 2022.
- Présentation du projet aux agents municipaux le 17 mai 2022
- Envoi du dossier de consultation du choix de l'architecte pour un retour le 23 juin 2022.
- Première réunion de l'équipe projet le 16 juin 2022.
- Ouverture des enveloppes le 24 juin 2022
- Choix de l'architecte début juillet 2022.

REUNION AMF-ENEDIS où ont été présentés les nouveaux outils mis à disposition des collectivités,

PROJET VITA AIRE NATURE ET LOISIRS : une équipe projet est constituée.

TRAVAUX SIGNALISATION : présentation de la signalisation horizontale future notamment zone 30 et arrêts minute. Il est abordé le problème du stationnement sur les trottoirs et la vitesse excessive sur l'ensemble de la commune.

NUISANCES SONORES : suite à des appels en mairie concernant les nuisances (aboïement, rassemblement et horaire de travaux extérieurs non respectés) un rappel des horaires sera distribué dans les boites aux lettres.

INFORMATIONS FORET : point sur coupe de bois, estimation, information réunion COFOR forêt communale et changement climatique.

Prochaine réunion le 27/06 à 19 heures.

Fin de la séance à 21 h 15

